*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-neuvième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de la Roumanie**

Genève, le 16 janvier 2018

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la Roumanie et la félicite pour la qualité du rapport présenté à l'occasion de son passage à l'EPU.

L'Andorre apprécie les efforts déployés par la Roumanie visant à signer et ratifier les principaux instruments internationaux en matière des droits de l'homme.

L'Andorre salue la signature par la Roumanie en juin 2012 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications et recommande à la Roumanie de ratifier ledit Protocole facultatif.

De même, l'Andorre recommande à la Roumanie de ratifier les Amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, relatifs au crime d'agression.

L'Andorre souhaite à la Roumanie plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_